

L'équipe

Le CAUE de la Savoie assure, dans le cadre de la loi sur l'architecture, ses missions à travers les diverses interventions d'une équipe pluridisciplinaire qui fonde le dialogue avec tous les acteurs du cadre de vie et du développement local (élus, agents des collectivités, techniciens, artisans, personnes ressources, particuliers, scolaires ...) tenant compte de l'identité spécifique du territoire savoyard.

Directrice

♦ Delphine Pichon ♦ urbaniste

Secrétariat

♦ Emmanuelle Cusi ♦ secrétaire en charge du site internet et de la diffusion des informations

Documentaliste

♦ François Laborde ♦ animateur du centre de ressources

Chargés de missions

♦ Pauline Bosson ♦ urbaniste / animation et coordination des actions de sensibilisation

♦ Rémi Chauduri ♦ architecte / mission d'appui aux territoires : requalification urbaine et paysagère, patrimoine, équipements scolaires

♦ Cathy Le Blanc ♦ architecte / animation et coordination de la consultance architecturale et de l'observatoire photographique de paysages en Savoie

♦ Cédrik Valet ♦ socio-ethnologue / missions d'appui aux territoires : urbanisme – équipements publics – démarches participatives



Crédits photographiques :

couverture : St-Pierre-de-Genebroz (Jean-Paul Faure, architecte)

ci-dessus : "Le bois, ça vous branche" – Massif des Bauges – 2022

pages intérieures : Espace Bellevarde, Challes-les-Eaux, Philippe Quinquet architecte (1982) et Nicolas Guillot, architecte (2018)

Entreclacs, Mognard.

Graphisme : J-B Godefroy/www.jbgodefroy.com.

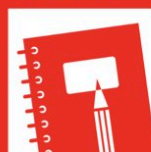
LES 4 MISSIONS DU CAUE

CONSEILLER



... en toute indépendance, les collectivités et les particuliers en leur apportant une vision globale avant d'agir localement. L'intérêt est de pouvoir intervenir le plus en amont possible de la décision avant que ne démarre la phase opérationnelle, afin d'évaluer les besoins et soutenir les porteurs de projet dans leurs démarches tout en favorisant l'exigence de qualité.

FORMER



... à travers des modules adaptés, afin d'aider à la compréhension des projets, de faciliter l'utilisation d'outils législatifs et réglementaires, de partager des savoir-faire particuliers et des méthodes. Ces formations sont élaborées en collaboration avec des partenaires institutionnels et professionnels et sont à destination des élus, de leurs services techniques, des enseignants, des professionnels et acteurs du cadre de vie.

INFORMER



... tous les publics, pouvant ainsi bénéficier d'informations sur la qualité de l'architecture et du paysage, l'urbanisme, la réglementation, les techniques de construction, en s'appuyant sur notre centre de ressources de l'AUE (Architecture, Urbanisme et Environnement) et les compétences de l'équipe pouvant être mises en relation avec celles de nos partenaires.

SENSIBILISER



... tous les publics à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en apportant des informations sur la mutation des territoires, la connaissance de l'espace bâti sous différentes formes, et à l'esprit de participation en organisant des débats, tables-rondes, ateliers de concertation avec les collectivités, le grand public et également des ateliers pédagogiques en milieu scolaire.

CAUE SAVOIE

conseil
d'architecture
d'urbanisme et
de l'environnement



25 rue Jean Pellerin
CS 42632
73026 Chambéry cedex

t 04 79 60 75 50

www.cauesavoie.org
caue@cauesavoie.org



Qu'est-ce que le CAUE de la Savoie ?

La loi sur l'architecture de 1977 a créé les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, organismes départementaux, qui assument des missions de service public dans une dynamique d'expertise et un esprit associatif.

En Savoie, le CAUE a été mis en place en juin 1978, par une délibération du Conseil général. Il est géré par un conseil d'administration où sont représentés des élus, les services de l'État, des organismes professionnels et les acteurs de l'aménagement. Sa Présidente est actuellement Annick Cressens, Conseillère départementale.

Le CAUE de la Savoie a pour préoccupation première la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, ce qui le conduit à exercer quotidiennement les missions suivantes : **conseiller, former, informer, sensibiliser.**

La CAUE participe à la solidarité territoriale entre espaces urbains et ruraux, entre acteurs publics et privés, assurant un conseil indépendant, proposant un apport de compétences pluridisciplinaires et **une expérience de terrain forte de plus de 40 ans d'accompagnement.**

C'est un lieu de ressource et de dialogue unique entre les représentants de l'État, les élus, les maîtres d'œuvre privés, les

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public... »

—Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 1

professionnels du cadre de vie et la société civile, qui, grâce à son approche pluridisciplinaire, son analyse et le traitement des problématiques posées est **une force de conseil à l'échelle départementale.**

L'action du CAUE exclut toute mission de maîtrise d'œuvre et permet d'assurer **une offre originale, à la fois culturelle, pédagogique et de proximité, favorisant la recherche d'innovation dans ses méthodes et démarches d'accompagnement.** Il est un outil d'aide à la décision des collectivités, des institutions, des services et des particuliers faisant appel à lui.

Son financement est assuré par une contribution du département issue de la part départementale de la Taxe d'Aménagement sur les permis de construire, l'attribution de subventions spécifiques en lien avec des actions départementales, régionales, les cotisations des membres adhérents et les participations des collectivités territoriales dans le cadre de conventions d'accompagnement.

La transversalité de ses missions, sa connaissance du territoire et des acteurs locaux permettent au CAUE de mettre en synergie de nombreux partenaires au niveau communal, intercommunal et départemental.



POUR QUI ?

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le CAUE de la Savoie est à la disposition des collectivités territoriales pour les accompagner dans le cadre de missions de conseil sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, d'environnement ou de paysage contribuant ainsi à une évolution urbaine et paysagère de qualité. Il aide à formuler les besoins ou à satisfaire les demandes en identifiant les pistes et les prestataires les mieux adaptés dans un souci d'économie de moyen et dans une démarche innovante et durable. Suite aux premiers conseils donnés, le CAUE peut proposer un conventionnement pour des démarches d'accompagnement spécifique.

LE MILIEU SCOLAIRE

La qualité architecturale, les questions liées aux formes urbaines, les approches environnementales et énergétiques justifient des actions de promotion et de sensibilisation qui relèvent d'un acte éducatif et citoyen. Ainsi, à des degrés divers, les interventions du CAUE mobilisent des contenus pluridisciplinaires venant s'adapter et répondre aux attentes des enseignants et à la curiosité des jeunes publics.

LES PROFESSIONNELS DU CADRE DE VIE

Le développement de l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public restent des préoccupations majeures du CAUE qui se traduisent par la mise en place d'initiatives à caractère pédagogique et culturel très diversifiées : programmation de visites, participation à des forums, colloques, création d'outils pédagogiques, journées d'échanges, publications...

LES ADMINISTRATIONS

Le CAUE participe à différentes commissions départementales, permettant une assistance et un suivi auprès des différents services de l'État et du Département.

LES PARTICULIERS

La présence sur l'ensemble du territoire savoyard d'architectes consultants permet d'assurer une mission gratuite d'assistance architecturale. Cet instrument d'écoute et de compréhension, porté par les intercommunalités et épaulé par le CAUE avec l'aide financière du Conseil départemental garantit l'accès de tous à une compétence professionnelle.